

Départiement de l'Essônne Ville de Grigny Extrait du Registre des Délebérations du Conseil Municipal et des Décisions du Maire Séance du Mardi 28 Janvier 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 28 janvier, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, MM LE POULAIN, LAATIRISS, MMES ROGOW, TAWAB, ETE, MM ZERKAL, VAZQUEZ, BORTOLI, GAMIETTE, NDOMBELE, MMES RAMI, MAUREILLE, MM SOILIHI, LOUISON, TROADEC, MOURGEON, GAUBIER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS: M. BERCHMAN représenté par M. Laatiriss, Mme Zizani représentée par Mme Tawab, Mme Ladji représentée par M. Troadec, Mme Mabanza représentée par Mme Ogbi, Mme Pivot représentée par M. Mourgeon

Absent excusé: M. Mele

ABSENTS: M. VENT, MMES AUBRY, KENYA, BAKKICH, LAMOTHE, M. LE BRAS, MME ZINE, M. OUKBI

Nombre de conseillers en exercice: 35

Nombre de conseillers présents : 21

<u>Délibération DEL-2014-0012 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013 - Budget</u> annexe Petite enfance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 21 janvier2014.

Vu sa délibération n° del_2014_0007 en date du 28 janvier 2014 portant approbation du compte de gestion - Budget annexe Petite Enfance 2013,

Vu sa délibération n° del_2014_0002 en date du 28 janvier 2014 portant approbation du compte administratif - Budget annexe Petite Enfance 2013,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Délibère et.

Décide d'affecter le solde du résultat déficitaire de clôture 2013 de la section d'investissement - Budget annexe Petite Enfance, soit la somme de 149 532,58 €, au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » du budget 2014,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de clôture 2013 de la section de fonctionnement -Budget annexe Petite Enfance - soit la somme de 903 021,07 € pour partie au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour la somme de 174 720,44 € et pour le solde, soit 728 300,63 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget 2014,

Dit que ces affectations seront inscrites au Budget annexe Petite Enfance 2014.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Vote pour : 22

Abstentions: 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 29 janvier 2014

Transmis en Sous Préfecture le